

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1869

5 octobre 2006

SOMMAIRE

AGU, S.à r.l., Luxembourg	89691	Nerden et Fils, S.à r.l., Beckerich	89672
Aluta, S.à r.l., Sandweiler	89697	Netview Trading Company S.A., Luxembourg ...	89692
Aquamarin-Transport S.A., Grevenmacher	89697	Nosedas's Expertise and Trading Company, S.à r.l., Luxembourg	89697
Art Center, GmbH, Luxembourg	89706	Odin Real Estate S.A., Sanem	89679
Art Center, GmbH, Luxembourg	89706	Panoramica S.A., Luxembourg	89705
Art Center, GmbH, Luxembourg	89706	Pegaso Transport, S.à r.l., Luxembourg	89669
Art Center, GmbH, Luxembourg	89707	Pelago S.A., Luxembourg	89691
BBWP Europe Holdings Lux, S.à r.l., Luxembourg	89698	Pelago S.A., Luxembourg	89691
Beauty-Zone, S.à r.l., Luxembourg	89707	(La) Poudrerie S.A., Kockelscheuer	89690
BJT, S.à r.l., Luxembourg	89679	Pulcinella, S.à r.l., Mamer	89666
Bonaco S.A., Luxembourg	89706	Ricci Serge, Construction et Rénovation, S.à r.l., Pétange	89708
C.M.C., Construction Moderne et Classique Valvasori, S.à r.l., Remich	89691	Rocco, S.à r.l., Luxembourg	89674
Celgene Luxembourg Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	89670	Safety First Architecture, S.à r.l., Belvaux	89679
CGB, GmbH, Wasserbillig	89705	Sea Developments S.A., Luxembourg	89705
Charme Holding S.A., Luxembourg	89667	Setrim S.A., Ehlang-sur-Mess	89679
Corsair (Luxembourg) N° 8 S.A., Luxembourg ...	89692	Sotour Tourisme des Jeunes, S.à r.l., Luxembourg	89697
CSB Consulting Group S.A., Luxembourg	89668	Southwark Investment, S.à r.l., Luxembourg ...	89670
Datinvest Ventures Capital Holding S.A., Luxembourg	89669	Stin Luxembourg S.A., Luxembourg	89670
Eurodentel, S.à r.l., Luxembourg	89666	Sunnydale Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	89669
Financière de l'Yser S.A., Luxembourg	89710	T & MC S.A., Luxembourg	89667
Financière de l'Yser S.A., Luxembourg	89711	Tarkett Agepan Laminate Flooring, S.C.S., Esch-sur-Sûre	89681
GM Italy Holding, S.à r.l., Luxembourg	89704	Textile Finance Invest Holding S.A., Luxembourg	89672
H & W Beteiligung, S.à r.l., Grevenmacher	89705	Travelport (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	89692
Hase Feuerhaus, S.à r.l., Wasserbillig	89705	Ultimo Portfolio Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	89691
Industrial Business Management Holding S.A., Luxembourg	89690	Valauchan Sopaneer International S.C.A., Luxembourg	89690
Industrial Business Management Holding S.A., Luxembourg	89690	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89711
Industries Réunies de Luxembourg S.A., Luxembourg	89673	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89711
Lifemark S.A., Luxembourg	89674	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89712
Locamarine, S.à r.l., Bertrange	89666	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89712
Locamarine, S.à r.l., Bertrange	89667	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89712
Lux T.P. S.A., Sandweiler	89697	World Fine Antiques WFA-Exchange, S.à r.l., Luxembourg	89712
Nerden et Fils, S.à r.l., Beckerich	89671		

89666

PULCINELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.295.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Ratification de la démission du gérant technique pour l'exploitation du débit de boissons:

- Monsieur Vito Leoci, né le 12 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sünnen.

Est nommé gérant technique pour l'exploitation du débit de boissons:

- Monsieur Antonio Colapietro, né le 1^{er} avril 1954 à Turi (I), demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop.

Est confirmé gérant technique pour l'exploitation de l'établissement de restauration:

- Monsieur Mario Colapietro, né le 4 décembre 1957 à Turi (I), demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee.

Est nommé gérant administratif:

- Monsieur Vittorio Colapietro, né le 15 janvier 1960 à Carbonara (I), demeurant à L-2723 Howald, 49, rue Eugène Welter.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la signature conjointe de ses trois (3) gérants.

Mamer, le 6 juillet 2006.

Signature

Les Associés

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075423.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

EURODENTAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 82.716.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURODENTAL, hat folgenden Beschluss gefasst: der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird nach L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon verlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juli 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxemburg

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082401.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

LOCAMARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 115.647.

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOCAMARINE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1273 du 1^{er} juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.647, au capital social de quatorze mille euros (EUR 14.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent quarante euros (EUR 140,00) chacune.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Jean-Luc Bitard, géomètre expert foncier, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Pépin le Bref, propriétaire de cinquante (50) parts sociales;

2.- Monsieur Lucien Schroeder, gérant de société, demeurant à F-57640 Charly Oradour, 5, rue du Friche des Loups, propriétaire de cinquante (50) parts sociales,

tous les deux ici représentés par Monsieur Daniel Phong, juriconsulte, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix,

en vertu de procurations sous seing privé datées du 13 juillet 2006,

celui-ci ici représenté par Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juillet 2006.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, industrielles, administratives et techniques, mobilières ou immobilières.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion ou par tout autre moyen à des sociétés ou des entreprises ayant en tout ou partie un objet similaire, connexe ou complémentaire au sien, ou apte à en promouvoir ou faciliter la réalisation et ce tant au Grand Duché qu'à l'étranger.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Bartolovic, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

E. Schlessler.

(081862.3/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

LOCAMARINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 115.647.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

E. Schlessler.

(081863.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(081957.4/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.166.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 juillet 2006

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Pascale Mariotti de sa fonction d'administrateur, née le 27 avril 1975 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, décide d'accepter cette démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Après délibération, le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Monsieur Sébastien Felici, employé privé, né le 31 mai 1978 à Villerupt (France) avec effet à partir du 12 juillet 2006, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CHARME HOLDING S.A., Société Anonyme

F. Cavalli / L. Checchinato

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075741.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

**CSB CONSULTING GROUP, Société Anonyme,
(anc. IMS INVEST).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 109.378.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ilias Casabalis, Manager, né à Kozani (Grèce) le 10 mars 1958, demeurant rue Lambert Lepage, 13, B-4480 Engis (Belgique), en vertu d'une procuration datée du 13 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme CSB CONSULTING GROUP, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.378, a été constituée originellement sous la dénomination IMS INVEST suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 11 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1277 du 26 novembre 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1117 du 9 juin 2006.

- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), intégralement libéré.

- Que le mandant dûment représenté est devenu propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société, et qu'en sa qualité d'actionnaire unique il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite société CSB CONSULTING GROUP.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique, il a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il a transféré tous les actifs à son profit, en outre, qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux et qu'il réglera également les frais des présentes.

- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentaire.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ph. Slendzak, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2006, vol. 920, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2006.

B. Moutrier.

(082019.3/272/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

SUNNYDALE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.976.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 26 juin 2006 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., avec siège social au boulevard Royal 47, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion;
2. La nomination de M. Robert Allen Kantor, avec adresse professionnelle au 55 Fifth avenue, 15th Floor, New York, New York 10003, USA, en tant que Gérant de la société pour une durée indéterminée est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion;
3. La nomination de M. Francis Jerome Greenburger, avec adresse professionnelle au 55 Fifth avenue, 15th Floor, New York, New York 10003, USA, en tant que Gérant de la société pour une durée indéterminée est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion;
4. La nomination de M. Cédric Rath, avec adresse professionnelle au boulevard Royal 47, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société pour une durée indéterminée est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

SUNNYDALE INVESTMENTS, S.à r.l.

C. Rath

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00166. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075752.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

PEGASO TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.750,-.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 113.365.

Extrait de la résolution des associés adoptée le 14 juin 2006

Résolution

L'assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PEGASO TRANSPORT, S.à r.l.

P. Mariotti

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082563.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

DATINVEST VENTURES CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 115.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.604.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2006 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le mandat des Administrateurs actuels, M. Alexander Breuer, M. René Sigrist et M. Roeland P. Pels, est renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.
2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & Co REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082718.6//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

89670

CELGENE LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital capital: GBP 96.250,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 105.179.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société tenues en date du 10 juillet 2006 que:

- M. Georges Deitz, né le 8 juin 1958 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et
- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Ont été élus gérants de la Société en remplacement de Monsieur Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique et Monsieur Alain Lam, né le 28 février 1969 à Rose Hill, Ile Maurice, ayant tous les deux leur domicile professionnel au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit au 10 juillet 2006:

- M. Robert J. Hugin;
- M. Stephen Jasko;
- M. Sol Barer;
- M. Georges Deitz;
- Mme Sonja Linz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082710.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

SOUTHWARK INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 117.460.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juillet que la démission de Monsieur Gautier Rochez en tant que Gérant est acceptée.

Monsieur Frank Walenta, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu comme nouveau Gérant.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082716.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.684.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la société adoptées le 11 juillet 2006

Il résulte des résolutions que:

1. M. Floyd Widener a démissionné avec effet au 24 mars 2006 en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la Société.
2. Le nombre d'administrateurs est porté de 3 à 4.
3. M. Mario Cardone, demeurant au 582, Via Appia Nuova, Rome, Italie, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 24 mars 2006 et M. Richard Adams, demeurant à Wheeler's Bradley Street, Checkendon Oxfordshire, Grande-Bretagne, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat. Leur mandat expirera lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2006.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 juillet 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

M. Mario Cardone, demeurant au 582, Via Appia Nuova, Rome, Italie, a été nommé en tant qu'administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082713.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

NERDEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 95.794.

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paul Nerden, entrepreneur de construction, demeurant à L-8551 Noerdange, 69, Schweecherdaulers-trooss;

2.- Madame Liliane Leichtenberg, sans profession, demeurant à L-8551 Noerdange, 69 Schweecherdaulerstrooss;

3.- Monsieur Christian Nerden, plafonneur-façadier, demeurant à L-8523 Beckerich, 33 Dikrecherstrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NERDEN ET FILS, S.à r.l., avec siège social à L-33, Dikrecherstrooss, L-8523 Beckerich, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 du 14 juillet 1986, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 95.794 et dont les statuts ont été modifiés une fois suivant acte dudit notaire Baden en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 28 mars 2000.

II. Que suivant convention de cession de parts intervenue à l'instant entre Monsieur Christian Nerden, préqualifié, et Monsieur Jean-Claude Nerden, plafonneur-façadier, demeurant à L-8509 Redange-sur-Attert, 18, rue de Hostert, le premier nommé, propriétaire d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de dix mille anciens francs luxembourgeois, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, ladite part sociale au deuxième nommé.

Que suivant l'article 7 des statuts de la prédite société, les parts sociales doivent être par préférence offertes à Monsieur Paul Nerden - ce dernier confirmant par la présente avoir reçu cette offre mais renonçant à son droit de préemption.

Que les modalités de la prédite cession de part ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

III. Que suite à la prédite cession de part, les associés Paul Nerden, Liliane Leichtenberg et Jean-Claude Nerden sont les seuls et uniques associés de la société NERDEN ET FILS, S.à r.l., préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels décident de constater la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1^{er} janvier 2002, c'est ainsi que le capital social a un montant de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89).

Suite à cette conversion et à la prédite cession de part, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89) chacune.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul Nerden, entrepreneur de construction, demeurant à L-8551 Noerdange, 69, Schweecherdaulerstrooss	98 parts sociales
2.- Madame Liliane Leichtenberg, sans profession, demeurant à L-8551 Noerdange, 69, Schweecherdaulerstrooss.	1 part sociale
3.- Monsieur Jean-Claude Nerden, plafonneur-façadier, demeurant à L-8509 Redange-sur-Attert, 18, rue Hostert.	1 part sociale

Deuxième résolution

Les associés révoquent Monsieur Christian Nerden de ses fonctions de gérant de la branche d'activité concernant les travaux de carreleur et de plafonneur-façadier, en lui accordant pleine et entière décharge dans l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Christian Nerden avait été nommé aux fonctions de gérant lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 1999.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jean-Claude Nerden, préqualifié, en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée. Il sera chargé de la gestion de la branche d'activité concernant les travaux de carreleur et de plafonneur-façadier et il engagera la société par sa signature individuelle dans ce domaine.

Intervention

Les gérants, Messieurs Paul Nerden et Jean-Claude Nerden, déclarent accepter expressément la prédite cession de part au nom et pour compte de la société et dispensent les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Nerden, L. Leichtenberg, Ch. Nerden, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 21 juillet 2006, vol. 408, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} août 2006.

M. Lecuit.

(081860.3/243/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

NERDEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg B 95.794.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} août 2006.

M. Lecuit.

(081861.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.508.

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.508, constituée originairement sous la dénomination sociale de TRADEMARK S.A., suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 87 du 5 avril 1989,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit en date du 6 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 464 du 17 novembre 1994, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A.,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros en date du 20 mars 2000, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 633 du 6 septembre 2000,

ayant un capital social fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

89673

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société TEXTILE FINANCE INVEST HOLDING S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29.501, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, F. Hübsch, D. Fondu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2006, vol. 536, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2006.

J. Seckler.

(081864.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.520.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 mai 2006

Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084148.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89674

LIFEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.616.

En date du 28 juillet 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a accepté les démissions de leurs fonctions d'administrateur de:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., administrateur, avec effet au 28 juillet 2006;

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., administrateur, avec effet au 28 juillet 2006;

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., administrateur, avec effet au 28 juillet 2006.

Puis cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Colm Smith, administrateur, 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Madame Joanna Gilbride, administrateur, 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

TANDEM PARTNERS, S.à r.l., administrateur, 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

LIFEMARK S.A.

Administrateur

C. Smith

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03384. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084098.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ROCCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 118.260.

STATUTES

In the year two thousand and six, the third of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LOSTRES HOLDING S.A., incorporated under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 98.035,

here represented by Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, residing professionally at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy dated on July 28, 2006, hereto annexed.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ROCCO, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of hundred Euro (100.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding-up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the company LOSTRES HOLDING S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand four hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED, a company incorporated, organised and existing under the laws of England, registered under number 4926378, with registered office in Letchford House, Headstone Lane, HA36PE Middlesex, London, UK.

2.- The registered office is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LOSTRES HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 98.035, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'un mandat donné le 28 juillet 2006.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ROCCO, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations

de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société LOSTRES HOLDING S.A., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED, une société de droit anglais inscrite sous le numéro 4926378, avec adresse à Letchford House, Headstone Lane, HA36PE Middlesex, Londres, UK.

2.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2006, vol. 905, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084106.3/239/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89679

ODIN REAL ESTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, ZA Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 113.905.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 2005

Résolution unique

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désignée Administrateur-Délégué, Mademoiselle Catherine Le Bourgeois, née à Grandcamp-les-Bains (France), le 25 août 1953, demeurant à Athus (Belgique), avenue de Luxembourg, 36, prénommée, chargée de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03562. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084145.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SETRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.
R. C. Luxembourg B 100.128.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SETRIM S.A.

Signature

(084157.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

BJT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.015.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Au nom et pour le compte de la société BJT, S.à r.l.

T.A.S.L, S.à r.l.

Signature

(084543.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SAFETY FIRST ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.267.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dominique Mansy, architecte, demeurant à L-3813 Schifflange, 46, rue Basse.

2.- Monsieur Thierry Santini, technicien supérieur en Génie Civil, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 5, rue Victor Hugo.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux d'architecture, de coordination de sécurité et de santé pour les chantiers mobiles et temporaires ainsi que toutes activités qui se rattachent directement ou indirectement à son objet. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SAFETY FIRST ARCHITECTURE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Dominique Mansy, prénommé	75 parts
2.- Monsieur Thierry Santini, prénommé.	25 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des co-associés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société peut être administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent soixante-dix euros (870,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Dominique Mansy, prénommé.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Thierry Santini, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- Le siège social est établi à L-4430 Belvaux, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Mansy, Th. Santini, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2006, vol. 920, fol. 20, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2006.

A. Biel.

(084200.3/203/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

TARKETT AGEPAN LAMINATE FLOORING, S.C.S., Société en commandite simple.

Registered office: L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 118.262.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) TARKETT LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg corporation with registered office at L-9779 Lentzweiler, op der Sang, 2, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under registration no. B 92.065, here represented by Mr Jean Mabilie, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GLUNZ AG, a German company having its registered office at D-49716 Meppen, Grecostrasse, 1, Germany, and duly registered under the number HRB 2937 with the commercial Register of Meppen (Germany), represented by Mr Pedro Ricardo Marques de Sá Cunha, by virtue of a proxy given under private seal.

3) TARKETT LAMINATE, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office in L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under registration no. B 116.033, here represented by Mr Jean Mabilie, by virtue of a proxy given under private seal delivered by its manager, Mr Patrick Lommel.

4) AGEPAN FLOORING PRODUCTS, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office in L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under registration no. B 116.040, duly represented by its manager, Mr Pedro Ricardo Marques de Sá Cunha.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en commandite simple, which they declare organised among themselves as follows and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Firm name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société en commandite simple, under the firm name TARKETT AGEPAN LAMINATE FLOORING, S.C.S. (hereinafter the «Company» or «SCS»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is to distribute and to sell through appropriate purchase/sale schemes all kind of Laminate Floorings as well as their accessories, to develop and to put into force all necessary support actions via marketing, branding and communication with a view to sell those products with or without their associated rights and/or trademarks.

The Company would be allowed, in order to satisfactorily fulfill its purpose, to subscribe all kind of participation and/or to sustain the activity via appropriated financial means whatsoever they are within resident or foreign companies or any other investments, acquisitions, subscription of any other matter and alienation through sale, review of distribution and exchange of any transferable securities.

The Company would be allowed, in order to satisfactorily fulfill its purpose, either for its own account or on behalf of a counterpart, to take, to sell or to develop any patent, any license, any right, any know how or trademark either directly or indirectly via a third party.

Art. 4. The registered office of the Company is established at 14, rue de l'Eglise, L-9650 Esch-sur-Sûre, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Partnership Meeting. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Partnership Meeting.

B. Share capital - Units

Art. 5. The share capital is set at 202,000.- EUR (two hundred two thousand Euro) consisting of 202 (two hundred two) units with a par value of 1,000.- EUR (one thousand Euro) each.

Each unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the partners.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

Art. 7. The Company will recognize only one single holder per unit. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 8. Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of units will not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

Art. 10. Each unit carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the partners may, for any reason, seal the assets of the Company.

C. Management

Art. 12. The SCS's Management will only be assumed by the General Partners (hereinafter the «General Managers» or «Managers»).

Art. 13. The General Managers shall jointly represent the SCS.

Vis-à-vis third parties, the General Managers have the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company shall be bound by the joint signatures of the respective duly authorized representative of each General Manager.

Art. 14. Subject to the supervision and advise of the Limited Partners and Members of the Supervisory Board, the General Managers shall have responsibility and authority for management of the SCS's operations, and may execute agreements and contracts on behalf of SCS.

Subject to approval by the Supervisory Board, the General Managers shall have the authority to appoint, terminate and/or replace such other members of a management team as he or she determines from time to time.

Art. 15. The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels and acts of supervision, as well as authorizations given to the General Managers for the acts exceeding their powers.

D. Supervisory board

Art. 16. The Supervisory Board (hereinafter the «Board») is a nonexecutive collegial corporate body of internal management.

Art. 17. The Supervisory Board shall establish the principles of business policy and ensuring adherence thereto. It shall supervise the business and affairs of the SCS.

The Supervisory Board shall make sure that the General Managers should prepare and deliver reports to the Partners, including but not limited to, the following:

a) for each fiscal year, a statement of earnings, a balance sheet and a statement of changes in financial position of SCS, to be reported upon by the auditor. A copy of the financial statements, together with the auditor's report thereon, will be delivered by SCS to each Partners within forty-five (45) days after the end of each fiscal year;

b) an unaudited statement of earnings, a balance sheet and a statement of changes in financial position for each of the periods ended March 31, June 30, September 30 and December 31 of each year and the year-to-date (as applicable) with comparative figures for the corresponding period of the preceding year. A copy of such unaudited financial statements will be delivered by the Supervisory Board to each Partners within ten (10) business days of the end of each such fiscal period in each year;

c) for each fiscal month, an unaudited statement of earnings, a balance sheet and a statement of changes in financial position for the month then ended and the year-to-date (as applicable) and deliver a copy thereof to each Partners within ten (10) business days of the last day of each such fiscal month;

d) furnish to each Partners such other reports (i) as the SCS may be required by Luxembourg law to deliver to Partners, (ii) as a Partner may be required by law to obtain from SCS or (iii) as the Partners, acting together, may from time to time request.

e) All reports described herein shall be prepared in accordance with IFRS and Luxembourg rules.

Art. 18. The Supervisory Board shall be entitled to report and advise the Management.

For the actions listed below, the prior approval of the Supervisory Board will be necessary:

1. Making overall policy decisions with respect to the business and affairs of the SCS;
2. Reviewing and approving annual budgets and operating guidelines;
3. Approving the entry into, amendment, termination or other modification of any contract or arrangement with a value in excess of 75,000.- EUR or a term longer than six (6) months (or a group of related contracts or arrangements with an aggregate value in excess of 75,000.- EUR);
4. Approving the choice of bank depositories, and approving arrangements relating to signatories on bank accounts;
5. Approving the choice of the SCS's attorneys, independent accountants, and any other consultants, including but not limited to market consultants, leasing agents, management agents, and advertising and public relations agents, where it is contemplated that any such consultant will provide services with a value in excess of 75,000.- EUR, or for a period longer than six (6) months;
6. Approving all contracts that are proposed to be entered into between the SCS and any Partner or Partner's Affiliate;

7. Approving any amendment or modification to any Supply Agreement, the Service Agreement, the License Agreements;
8. Approving any change of the SCS's fiscal year;
9. Approving all distributions to the Partners;
10. Approving the conveyance, sale, transfer, assignment, pledge, encumbrance, or disposal of, or the granting of a security interest in, any assets of the SCS of a value in excess of 75,000.- EUR;
11. Approving the entry of the SCS into any other partnership or joint venture (JV);
12. Incurring indebtedness or loaning any sum or extending credit to any Person in an amount in excess of 75,000.- EUR, or for a period in excess of six (6) months; including indebtedness incurred from or loans of any sums extended to any officer, Advisor or employee of the SCS;
13. Guaranteeing any indebtedness of any other Person in any amount, or guaranteeing any contractual obligations of any other Person;
14. Entering into any real estate lease or a term greater than six (6) months, or the acquisition by the SCS of any real estate;
15. Authorizing any person to act for or to assume any obligation or responsibility on behalf of the SCS;
16. Employing, appointing and removing any SCS's employee who will be involved in the day to day management of the business of the SCS, and who will receive compensation in excess of 100,000.- EUR per year;
17. Changing any accounting principles used by the SCS, except to the extent required by generally accepted accounting principles;
18. Approving any tax elections of the SCS;
19. Conducting litigation or settling any claim to which the SCS is a party which is reasonably expected to cause the SCS to expend in excess of 75,000.- EUR (including legal fees);
20. Approving the acquisition of any business or a business division from any Person, whether by asset purchase, stock purchase, merger or other business combination;
21. Approving the investment by the SCS in any Person;
22. Approving the transfer of any assets of the SCS or any interest therein (other than in the ordinary course of business), the fair market value of which may reasonably be expected to exceed 100,000.- EUR;
23. Approving of the Business Plan prepared by the Management.

Art. 19. Where the Supervisory Board does not itself take decisions, the Partnership Meeting shall decide on all matters.

Art. 20. The Supervisory Board shall consist of eight (8) Advisors, four (4) of whom shall be named by GLUNZ AG («Glunz Advisors») and four (4) of whom shall be named by TARKETT LUXEMBOURG S.A. («Tarkett Advisors»).

Art. 21. The Advisors may be removed and replaced by the Partner naming them at any time, by notice given to the others Partners. Upon the resignation, retirement, death or removal of any Advisor, the Partner who appointed such Advisor shall designate the replacement Advisor within ten business days thereafter.

Art. 22. Chairman. The Supervisory Board shall have a Chairman who shall be a Advisor and shall preside at all meetings of the Board of Advisors.

The Chairman shall have one vote as a Advisor, but shall have no special, additional or veto vote if there shall be a tie vote among Advisors.

The Chairman shall be appointed each year alternatively by TARKETT LUXEMBOURG S.A. («Partner A») and GLUNZ AG («Partner B»).

Art. 23. Time and Place of Meetings

Call and Notice: The Supervisory Board shall meet at least once each fiscal quarter at the SCS's principal Offices or at such other place as may be agreed upon from time to time by the Supervisory Board (unless such meeting shall be waived by all of the Advisors). In any event no less than four (4) meetings per year shall be held.

a) The meetings can be held at such other times and places as may be determined by the Supervisory Board upon the request (i) of at least two Advisors or (ii) upon the request of the Management or (iii) following a failure by the Supervisory Board to adopt or reject a resolution.

b) At least ten (10) days' advance written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given by the SCS, indicating the agenda the place (or communication facility) and the date of the Meeting.

c) The agenda shall specify in reasonable detail all of the matters proposed to be considered at the meeting. Additional matters not specified in such agenda may only be considered if consented to by all Advisors.

d) An Advisor may waive notice of a meeting of the Board, and the attendance of a Advisor at a meeting shall constitute a waiver of notice of the meeting (except where a Advisor attends a meeting for the express purpose of objecting to the transaction of business on the grounds that the meeting is not properly called). All notices required to be in writing may be provided by any electronic means that provides proof of delivery.

e) Meetings may be held by telephone, electronic or other communication facilities which permit all persons participating in the meeting to communicate with and hear each other.

f) The Supervisory Board shall cause written minutes to be prepared of all actions taken by the Supervisory Board and shall cause a copy thereof to be delivered to each Advisor within fifteen (15) days after the meeting.

Quorum: No action may be taken at a meeting of the Supervisory Board unless at least two Glunz Advisors and two Tarkett Advisors are present.

Representation: In the event that one or more Glunz Advisors or Tarkett Advisors, as the case may be, are not present at a meeting of the Board of Advisors, the attending Glunz Advisor(s) or Tarkett Advisor(s), as the case may

be, shall have the right to vote on behalf of the non-attending Advisor(s) appointed by the same Party on any matter presented to the Supervisory Board at such meeting.

Art. 24. Written Consent. Any action to be taken by the Supervisory Board may be taken without a meeting if consents in writing setting forth the action so taken are signed by all Advisors.

E. General meetings - Decision of the partners

Art. 25. The Partnership Meeting is the supreme authority of the SCS.

It shall pass and ratify resolutions with regards to all activities and business actions to which it is entitled relating to the Luxembourg Law, including any decisions the Supervisory Board does not take itself.

Art. 26. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the Board of Advisors, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partners.

Art. 27. Collective decisions are taken in general meetings or, if all the partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the General Managers pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 28. The accounting year shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

Art. 29. The General Managers prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the Supervisory Board. The Partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the Company without removal. They may be assisted by an expert.

Art. 30. The Partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by the Management and approved by the Supervisory Board showing that funds are available for distribution.

Art. 31. The books of account and all other financial records of the SCS shall be kept and maintained at all times at the SCS's registered office.

G. Auditors

Art. 32. The Auditors of the SCS will be appointed by the Partnership Meeting. The duration of their mandate will be of 1 (one) year.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 33. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners.

Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

I. General provision

Art. 34. For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

Subscription & payment of units

The subscribers have subscribed and paid-in the units as mentioned hereafter:

Partners	Type	Number of shares	Percentage	Payment
TARKETT LUXEMBOURG S.A.	Limited Partner	one hundred	49.5%	EUR 100,000.-
GLUNZ AG	Limited Partner	one hundred	49.5%	EUR 100,000.-
TARKETT LAMINATE, S.à r.l.	General Partner	one	0.5%	EUR 1,000.-
AGEPAN FLOORING PRODUCTS, S.à r.l.	General Partner	one	0.5%	EUR 1,000.-
		two hundred and two	202	100% EUR 202,000.-

All the units have been entirely paid-in so that the amount of 202,000.- EUR (in words: two hundred and two thousand Euro) is as of now available to the Company, as has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolution by unanimous vote:

First resolution: Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Second resolution: Adresse du siège social

The partners resolve to set the registered office of the Company at L-9650 Esch-sur-Sûre (Grand Duchy of Luxembourg), 14, rue de l'Eglise.

Third resolution: Appointment of the Advisors

The initial Glunz Advisors are: Mr Carlos Bianchi De Aguiar, Mr Christian Schwarz, Mr Rui Correia and Mr Lutz Fis-senewert.

The initial Tarkett Advisors are: Mr Carlos Moreira Da Silva, Mr Marc Assa, Mr Michel Cognet and Mr Dragan Zarkovic.

They are all appointed with immediate effect for a term expiring, unless re-appointment, at the end of the general meeting having deliberated on the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of their report.

Fourth resolution: Appointment of the Chairman of the Board

The first Chairman will be Mr Carlos Moreira Da Silva.

One year he will be named as Advisor for the «Partner A» and the other year as Advisor for the «Partner B». For the first year he will be named as Partner A's Advisor. In order to implement that yearly change the appropriate resignation and nomination will take place.

At any time GLUNZ AG or TARKETT LUXEMBOURG S.A., depending on who has named Mr Carlos Moreira Da Silva, may replace him as Advisor and as Chairman of the Board.

Fifth resolution: Appointment of the auditors

The Auditors will be appointed later, for a term expiring, unless re-appointment, at the end of the general meeting having deliberated on the accounts submitted to their audit.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

French translation / Traduction en langue française:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. TARKETT LUXEMBOURG S.A., société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9779 Lentzweiler, op der Sang, 2, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.065, ici représentée par Monsieur Jean Mabilie en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. GLUNZ AG, société, société régie par le droit allemand, ayant son siège social à D-49716 Meppen, Grecostrasse, 1, Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce de Meppen sous le numéro HRB 2937, dûment représentée par Monsieur Pedro Ricardo Marques de Sá Cunha;

3. TARKETT LAMINATE, S.à r.l., société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.033, ici représentée par Monsieur Jean Mabilie en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée par son gérant, Monsieur Patrick Lommel.

4. AGEPAN FLOORING PRODUCTS, S.à r.l., société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9650 Esch-sur-Sûre, 14, rue de l'Eglise (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.040, dûment représentée par son gérant, Monsieur Pedro Ricardo Marques de Sá Cunha.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple sous la raison sociale TARKETT AGEPAN LAMINATE FLOORING, S.C.S. (désignée ci-après la «Société» ou «SCS»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la distribution et la commercialisation par achat/vente de tout type de revêtements de sol Laminé, ainsi que leurs accessoires, le développement et la mise en oeuvre de toutes les actions supports nécessaires par le marketing, par le branding et par la communication en vue de la commercialisation de ces produits ainsi que l'association ou non de droits et de marques y relatives.

La Société pourra en vue de l'accomplissement utile de son objet, prendre tout type de participations, soutenir l'activité par des concours financiers appropriés sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou toutes autres formes de placements, d'acquisition par achat, de souscription de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, la distribution, l'échange de toutes valeurs mobilières quelconques.

La Société pourra en vue de l'accomplissement utile de son objet, soit pour son propre compte soit pour compte d'autrui, prendre, commercialiser et développer tout brevet, toute licence, tout droit, savoir-faire ou marque soit directement soit indirectement par l'entremise de tiers.

Art. 4. Le siège social est établi au 14, rue de l'Eglise, L-9650 Esch-sur-Sûre, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 202.000,- (deux cent deux mille euros), représentée par 202 (deux cent deux) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une fraction dans les avoirs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts existant.

Les associés commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société.

Les associés commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur contribution dans la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La gestion de la SCS est réservée exclusivement aux associés commandités (désignés ci-après «commandités-gérants» ou «gérants»).

Art. 13. Les Commandités-Gérants représentent conjointement la SCS.

Vis-à-vis des tiers, les Commandités-Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée par les signatures conjointes des représentants autorisés respectifs de chaque Commandité-Gérant.

Art. 14. Sous la supervision, et suivant les conseils des associés commanditaires et du Conseil de Surveillance, les Commandités-Gérants auront le pouvoir et la responsabilité d'assurer la gestion des affaires courantes de la Société et pourront conclure des contrats au nom et pour le compte de la SCS.

Sous réserve de l'obtention d'une autorisation du Conseil de Surveillance, les Commandités-Gérants auront le pouvoir d'engager, de licencier ou remplacer tout membre de l'équipe de gestion de la Société.

Art. 15. Les associés commanditaires s'abstiendront d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils et actes de surveillance, ainsi qu'aux autorisations données aux Commandités-Gérants pour des actes excédant leurs pouvoirs.

D. Conseil de surveillance

Art. 16. Le Conseil de Surveillance (ci-après également désigné le «Conseil») est un organe collégial de gestion interne non exécutif.

Art. 17. Le Conseil déterminera les principes de la politique d'entreprise et s'assurera de leur respect. Il surveillera la direction des affaires de la SCS.

Le Conseil veillera à faire préparer par les Commandités-Gérants et que soient délivrés aux associés entre autres les rapports suivants:

a) Pour chaque année fiscale, un compte de bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie relatif à la SCS accompagné d'un rapport établi par les commissaires aux comptes. Une copie des états financiers ainsi qu'un rapport des commissaires aux comptes seront délivrés par la SCS à chaque associés dans les quarante-cinq jours suivant la fin de chaque année fiscale.

b) Un compte de résultat, un compte de bilan et un tableau de flux de trésorerie non audités pour chacune des périodes se terminant les 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année fiscale et les résultats de l'année à date (lorsque cela est applicable) avec les chiffres correspondant de l'année précédente. Une copie de ces

états financiers devra être délivrée par le Conseil à chaque associé dans les dix jours qui suivent la fin de chacune des périodes susmentionnées.

c) Un compte de résultat, un compte de bilan et un tableau de flux de trésorerie non audités pour chaque mois de l'année fiscale et les résultats de l'année à date (lorsque cela est applicable) avec les chiffres correspondant de l'année précédente. Une copie de ces états financiers devra être délivrée à chaque associé dans les dix jours qui suivent la fin de chaque mois fiscal.

d) Tout document (i) que la SCS serait tenue de remettre aux associés suivant le respect de la loi luxembourgeoise, (ii) que l'un des associés serait tenu d'obtenir de la SCS suivant le respect de la loi luxembourgeoise, ou (iii) que les associés pourraient conjointement exiger.

e) Tous les documents susmentionnés devront être préparés conformément aux règles IFRS et luxembourgeoises.

Art. 18. Le Conseil de Surveillance aura autorité de rapporter et conseiller aux/les Commandités-Gérants.

Pour les actions listées ci-dessous, l'accord préalable du Conseil est requis:

1. Prendre des décisions relatives à la politique d'entreprise de la SCS;
2. Réviser et approuver les budgets annuels et les orientations opérationnelles;
3. Autoriser la conclusion, l'amendement ou la rupture d'un contrat ou d'un accord dont le montant serait supérieur à 75.000,- EUR ou une durée supérieure à 6 mois (ou bien un groupement de contrats ou d'accords liés entre eux et ayant une valeur totale supérieure à 75.000,- EUR);
4. Approuver le choix des dépositaires d'une banque, et autoriser les accords relatifs aux signataires des comptes bancaires;
5. Approuver le choix des avocats, des expert-comptables indépendants, et tout autre consultant de la SCS, y compris entre autres les consultants proposant des études de marché, les agents immobiliers, les conseillers en management et les agents de publicité et de relations publiques qui vendraient des services d'un montant supérieur à 75.000,- EUR ou sur une durée supérieure à six (6) mois;
6. Approuver la signature de contrat à conclure entre la SCS et un(des) associé(e)s ou entre la SCS et toutes filiales des associés;
7. Approuver tout avenant ou modification portés aux contrats de fourniture, contrats de service, et contrats de licence;
8. Approuver toute modification sur l'année fiscale de la SCS;
9. Approuver toute distribution aux associés;
10. Approuver la cession, la vente, le transfert, la transmission, la mise en gage, la servitude, ou la disposition/cession de part du capital social ou de tout actif dont la valeur serait supérieure à 75.000,- EUR;
11. Approuver l'entrée de la SCS dans tout autre partenariat ou joint venture (JV);
12. Contracter une dette ou octroyer un prêt ou l'extension d'un crédit à toute personne pour un montant excédant 75.000,- EUR ou pour une période excédant 6 mois; cela inclut les dettes dues ou les emprunts, quelque que ce soit le montant, accordés à tout administrateur, cadre ou employé de la SCS;
13. Se porter caution de toute dette de toute personne pour quelque montant que ce soit ou garantir les obligations contractuelles de toute personne;
14. S'engager dans toute location immobilière ou bail de plus de six (6) mois ou l'acquisition de tout bien immobilier par la SCS;
15. Autoriser toute personne à agir ou assumer une obligation ou responsabilité au nom de la SCS;
16. Recruter, embaucher et licencier tout employé de la SCS impliqué dans la gestion quotidienne de la SCS et recevant une compensation excédant 100.000,- EUR par an;
17. Modifier les principes comptables en usage dans la SCS à l'exception de tout usage comptable communément accepté;
18. Approuver tout choix fiscal de la SCS;
19. Mener toute action en justice ou résolution de litige pour laquelle la SCS serait partie prenante et qui pourrait engager la SCS pour un montant supérieur à 75.000,- EUR (dépens inclus);
20. Approuver l'acquisition de tout ou partie des affaires de toute personne soit par achat de capitaux, actions, fusion ou quelque autre combinaison;
21. Approuver les investissements de la SCS au bénéfice de personnes physiques ou morales;
22. Approuver la cession des actifs de la SCS ou autres intérêts (en dehors des affaires courantes), dont la valeur de marché serait supérieure à 100.000,- EUR;
23. Approuver le «Business Plan» préparé par les Commandités-Gérants.

Art. 19. Quel que soit l'objet du sujet abordé, l'assemblée des associés sera compétente pour les décisions que le Conseil de Surveillance ne prendra pas.

Art. 20. Le Conseil de Surveillance sera constitué de huit (8) Conseillers, dont quatre (4) nommés par GLUNZ AG («Conseillers Glunz») et quatre (4) nommés par TARKETT LUXEMBOURG S.A. («Conseillers Tarkett»).

Art. 21. Suivant notification aux autres associés, l'associé ayant nommé des Conseillers pourra les révoquer et les remplacer.

Suivant démission, départ en retraite, mort ou révocation d'un ou plusieurs Conseillers, l'associé l'(les) ayant nommé(s) désignera son/leurs remplaçant(s) dans un délai de 10 jours ouvrés.

Art. 22. Président. Le Conseil de Surveillance aura un Président qui sera Conseiller et présidera toutes les réunions dudit Conseil.

Le Président aura un droit de vote en sa qualité de Conseiller, mais n'aura aucun droit de vote spécial, additionnel ou de veto attaché à sa qualité de Président en cas de partage égalitaire des votes entre membres du Conseil.

Le Président sera désigné chaque année et alternativement par TARKETT LUXEMBOURG S.A. («Associé A») et GLUNZ AG («Associé B»).

Art. 23. Lieu et heure de tenue des réunions

Convocation et Notification. Le Conseil se réunira au moins une fois par trimestre au siège de la Société ou en tout autre lieu convenu par le Conseil (à moins que telle réunion soit annulée par tous les Conseillers).

En toutes hypothèses, pas moins de quatre (4) réunions devront se tenir.

a) Les réunions pourront se tenir à toutes autres heures ou lieux déterminés par le Conseil suivant la demande (i) d'au moins deux Conseillers ou (ii) des Commandités-Gérants ou (iii) suivant défaut du Conseil à adopter ou rejeter une résolution.

b) Une notification préalable d'au moins dix (10) jours pour toute réunion du Conseil devra être remise par la SCS, avec indication de l'ordre du jour, du lieu (ou du moyen de communication) et de la date de la réunion à venir.

c) L'ordre du jour devra indiquer de façon raisonnablement claire les points qui seront abordés durant la durée de la réunion. Tout point supplémentaire non spécifié à l'ordre du jour ne sera considéré par le Conseil qu'après consentement de l'ensemble de ses membres.

d) Un Conseiller pourra se dispenser de convocation pour la tenue du Conseil, sa seule présence à la réunion constituera une dispense à telle convocation (à l'exception du cas où un Conseiller présent à la réunion et voulant objecter la validité d'une opération en se fondant sur l'absence de convocation en bonne et due forme du Conseil).

e) Les réunions pourront se tenir par voie téléphonique, électronique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes de communiquer entre elles.

f) Le Conseil établira le procès-verbal écrit de toutes les décisions du Conseil et en remettra une copie à chaque Conseiller dans un délai de quinze (15) jours suivant la tenue de la réunion.

Quorum: Aucune décision ne pourra être prise lors d'une réunion de Conseil à moins que deux Conseillers Glunz et deux Conseillers Tarkett ne soient présents.

Représentation: Dans l'éventualité où un ou plusieurs «Conseillers Glunz» ou «Conseillers Tarkett» ne seraient pas présents lors de la tenue du Conseil, les «Conseillers Glunz» et «Conseillers Tarkett» présents auront le droit de voter en lieu et place du (des) Conseiller(s) absent(s) qui aura(ont) été nommé(s) par le même associé, sur tous les points abordés par le Conseil.

Art. 24. Consentement écrit. Toute décision à prendre par le Conseil pourra l'être sans la tenue d'une réunion dès lors que les décisions seront écrites et signées par tous les membres du Conseil.

E. Assemblées générales - Décisions des associés

Art. 25. L'assemblée des associés est l'autorité suprême de la SCS. Elle traitera et ratifiera les résolutions relatives à toutes activités et affaires de la société; selon les pouvoirs qui lui sont accordés par la loi Luxembourgeoise, en ce compris toute décision que le Conseil de Surveillance ne pourrait pas prendre lui-même.

Art. 26. Une fois par an, les associés se réuniront ou prendront une décision par écrit pour l'approbation des bilans, des bénéfices et des pertes et du rapport du Conseil de Surveillance, la décision sur l'affectation des résultats et la décharge à octroyer aux gérants commandités.

Art. 27. Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par les «Commandités-Gérants» par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises ou adoptées que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 28. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 29. Les «Commandités-Gérants» préparent l'inventaire et le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de gestion. Les associés pourront prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

Art. 30. Les associés peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires sur base d'un bilan préparé par lui et établissant que des fonds distribuables sont disponibles.

Art. 31. Les comptes sociaux et tous autres documents financiers relatifs à la SCS seront toujours tenus et conservés au siège de la société.

G. Commissaire aux comptes

Art. 32. Les commissaires aux comptes de la SCS seront désignés par l'assemblée des associés. La durée de leur mandat sera d'une (1) année.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 33. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. A défaut d'une telle décision, les Commandités-Gérants seront nommés liquidateurs.

I. Disposition générale

Art. 34. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Au moment de la constitution de la Société, le capital est divisé de la manière suivante:

Associés	Type	Nombre de parts	Pourcentage	Paiement
TARKETT LUXEMBOURG S.A.	Commanditaire	cent	100	49,5% EUR100.000,-
GLUNZ AG	Commanditaire	cent	100	49,5% EUR100.000,-
TARKETT LAMINATE, S.à r.l.	Commandité	une	1	0,5% EUR 1.000,-
AGEPAN FLOORING PRODUCTS, S.à r.l.	Commandité	une	1	0,5% EUR 1.000,-
		deux cent deux	202	100% EUR202.000,-

Il a été souscrit à toutes les parts et la totalité des fonds de souscription ont été libérés, de sorte que la somme de EUR 202.000,- (deux cent deux mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution: Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Deuxième résolution: Adresse du siège social

Le siège social de la société est établi à L-9650 Esch-sur-Sûre (Grand-Duché de Luxembourg), 14, rue de l'Eglise.

Troisième résolution: Nomination des Conseillers

Les «Conseillers Glunz» initiaux sont: M. Carlos Bianchi De Aguiar, M. Christian Schwarz, M. Rui Correia et M. Lutz Fissenewert.

Les «Conseillers Tarkett» initiaux sont: M. Carlos Moreira Da Silva, M. Marc Assa, M. Michel Cognet and M. Dragan Zarkovic.

Tous les Conseillers sont nommés avec effet immédiat, pour un terme venant, sauf renouvellement, à échéance à l'issue de l'assemblée générale des associés ayant statué sur l'approbation des bilans, des bénéfices et des pertes et de leur rapport.

Quatrième résolution: Nomination du Président du Conseil

Le premier Président sera M. Carlos Moreira Da Silva.

Il sera nommé en qualité de Conseiller de l'Associé A ou de l'Associé B sur une base alternative annuelle. Pour la première année il sera nommé en qualité de Conseiller de l'associé A. Afin d'établir ce changement annuel auront lieu les démissions et nominations correspondantes.

A tout moment GLUNZ AG ou TARKETT LUXEMBOURG S.A.; en fonction de celui qui aura nommé M. Carlos Moreira Da Silva; pourront le remplacer en ses qualités respectives de Conseiller et de Président du Conseil de Surveillance.

Cinquième résolution: Nomination des Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes seront nommés ultérieurement, pour un terme venant sauf renouvellement à échéance à l'issue de l'assemblée générale des associés ayant statué sur les comptes soumis à leur révision.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mabilbe, P. R. Marques de Sá Cunha, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 60, case 9. – Reçu 2.020 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(084111.3/242/530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89690

LA POUDRERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 29.342.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le mercredi 5 avril 2006

L'Assemblée prend acte de la révocation comme Administrateurs de Messieurs Michael Lemcke et Rolf Landmann.
L'Assemblée Générale décide de nommer Messieurs Guido Schmücker et Berthold Zimmermann de la société pour un terme de six ans, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2012.
M. Guido Schmücker, 59 Bethlehemer Strasse, D-50126 Bergheim;
M. Berthold Zimmermann, 63 Giebelstrasse, D-57413 Finnentrop.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 5 avril 2006.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

M. Drehsen / B. Zimmermann

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04519. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(084510.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 52.454.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 12 mai 2006 au siège social

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue le 12 mai 2006, les résolutions suivantes ont été adoptées:
- L'assemblée a reconduit dans leur fonction de membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006 les personnes suivantes:

- Monsieur Fernando Acebes;

- Monsieur Philippe Saudo;

- Monsieur Francis Salembier.

- L'assemblée a reconduit le mandat de la société KPMG AUDIT, S.à r.l., au poste de réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03026. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084522.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

INDUSTRIAL BUSINESS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.549.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084546.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

INDUSTRIAL BUSINESS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.549.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084549.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

AGU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.017.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Au nom et pour le compte de la société AGU, S.à r.l.

T.A.S.L, S.à r.l.

Signature

(084542.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 95.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Au nom et pour le compte de la société ULTIMO PORTFOLIO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.

T.A.S.L, S.à r.l.

Signature

(084547.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

**C.M.C., CONSTRUCTION MODERNE ET CLASSIQUE VALVASORI, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 3, rue Esplanade.
R. C. Luxembourg B 117.063.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

(084555.3/203/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PELAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 89.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(084636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

PELAGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 89.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(084634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NETVIEW TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 38.635.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2005

Suite aux démissions des administrateurs, Monsieur Robert Sunnen et Monsieur Marc Sunnen, l'assemblée générale des actionnaires nomme administrateurs les personnes suivantes:

1. Madame Angela Raharitody, demeurant à Lot 15, Ivandry, Antananarivo, Madagascar, née le 29 septembre 1978, profession: gérante de sociétés;
 2. BILOREN S.A., avec siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2007.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03871. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(084561.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N° 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 90.499.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2006

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke, M. Tom Verheyden et du commissaire aux comptes, MAZARS S.A., sont renouvelés.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 statuant sur les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084562.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

TRAVELPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 118.283.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRAVELPORT (BERMUDA) LTD., an exempted limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13th July 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of TRAVELPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the existing shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The company will be bound in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares have been subscribed by TRAVELPORT (BERMUDA) LTD., as aforementioned, and have been fully paid up in cash for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date hereof and shall terminate on 31st December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as the managers of the Company for an indefinite period:
 - Paul C. Schorr, Senior Managing Director, born on 31st March 1967 in Lincoln, NE, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America;
 - Robert L. Friedman, Senior Managing Director, born on 19th March 1943 in Mt. Vernon, NY, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America;
 - Ben Jenkins, Principal, born on 25th February 1971 in Clarksville, TN, USA, with professional address at 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, United States of America; and
 - John Sutherland, Manager, born on 2 December 1964 in Lower HUTt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a German translation; on the request of the same appearing person(s) and, in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), the said person(s) appearing signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den vierzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

TRAVELPORT (BERMUDA) LTD., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Bermuda, mit Sitz in Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 13. Juli 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. - Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeich-

nung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TRAVELPORT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapital bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. - Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen.

Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift jedes Mitglieds des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Vollmachten werden durch den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung erfordert die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. - Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 19. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagszahlungen auf Dividenden können in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften vorgenommen werden.

F. - Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 22. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert (500) Anteile wurden von TRAVELPORT (BERMUDA) LTD., vorgenannt, gezeichnet, und wurden vollständig in bar einbezahlt für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-).

Alle Anteile wurden vollständig einbezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wird, von jetzt an der Gesellschaft zur Verfügung steht wie dem nachzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 2.000,- EUR geschätzt.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg.

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt:

- Paul C. Schorr, Senior Managing Director, geboren am 31. März 1967 in Lincoln, NE, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA;

- Robert L. Friedman, Senior Managing Director, geboren am 19. März 1943 in Mt. Vernon, NY, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA;

- Ben Jenkins, Principal, geboren am 25. Februar 1971 in Clarksville, TN, USA, wohnhaft in 345 Park Avenue, Floor 31, New York, New York 10154, USA; und

- John Sutherland, Manager, geboren am 2. Dezember 1964 in Lower Hutt, New Zealand, wohnhaft in 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei(en) diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene(n), die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist (sind), hat (haben) die Erschienene(n) mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 68, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084289.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ALUTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 30, Am Happgaard.
R. C. Luxembourg B 62.490.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société ALUTA, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084589.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

NOSEDA'S EXPERTISE AND TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 93.114.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société NOSEDA'S EXPERTISE AND TRADING COMPANY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084590.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

LUX T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 11.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03028, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

(084591.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

AQUAMARIN-TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 8, rue Victor Prost.
R. C. Luxembourg B 58.927.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société AQUAMARIN-TRANSPORT S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084592.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

SOTOUR TOURISME DES JEUNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 18.993.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

(084594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BBWP EUROPE HOLDINGS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 118.293.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of July.

Before Us, Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, a Maltese limited liability company, having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valetta, Malta and registered with the Malta register of commerce under number C. 39084.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated July 10th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration
1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name BBWP EUROPE HOLDINGS LUX, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests, participations or units in Luxembourg or foreign entities or funds, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- invest in real property funds including but not limited to German public funds;
- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Manager.

10.2 Any Manager may delegate its/his/her powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st July and ends on the 30 June of the following year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

15. Dissolution and Liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 June 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED 500 Shares

Total: five hundred shares 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- EUR.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Mark Dunstan, residing at 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Peter o'Connell, residing at 110 Lang Road, Centennial Park, NSW 2021, Australia; and
- Mr Geoff Dutaillis, residing at 75 Raglan Street, Mosman, NSW 2088, Australia.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valetta, Malte et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Malte sous le numéro C. 39084.

La comparante ci-dessus est représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BBWP EUROPE HOLDINGS LUX, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, participations, parts dans des entités ou des fonds, luxembourgeois ou étrangers, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- investir dans des fonds immobiliers comprenant, sans y être limité, des fonds publics Allemands;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

10.2 Tout Gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et pourra déterminer ses responsabilités et sa rémunération (si c'est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions appropriées de son mandat.

11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

15. Dissolution et liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts sociales

BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED	500 parts sociales
---	--------------------

Total: cinq cents parts sociales	500 parts sociales
--	--------------------

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.000,- EUR.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BBWP EUROPE HOLDINGS MALTA II LIMITED, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Nicolas Comes, résidant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Yves Elsen, résidant au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Mark Dunstan, résidant au 18, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Peter O'connell, résidant au 110 Lang Road, Centennial Park, NSW 2021, Australie; et
- M. Geoff Dutailis, résidant au 75 Raglan Street, Mosman, NSW 2088, Australie.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de tout Gérant.

2.- Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 58, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

J. Elvinger.

(084901.3/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

GM ITALY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.319.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la GM ITALY HOLDING, S.à r.l

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(084799.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

CGB, GmbH, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 107.992.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00678, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société CGB, GmbH
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084593.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

H & W BETEILIGUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 45.111.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00662, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société H & W BETEILIGUNG, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084595.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

HASE FEUERHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.852.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01712, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société HASE FEUERHAUS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

PANORAMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Signature.

(084602.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

SEA DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 95.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

(084604.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BONACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 45.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

(084597.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour ART CENTER, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour ART CENTER, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084601.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour ART CENTER, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084603.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01610, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.
Pour ART CENTER, GmbH
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(084605.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

ART CENTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.920.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01614, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.
Pour ART CENTER, GmbH
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(084607.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

BEAUTY-ZONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 118.301.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Wai Ching Ma, maître-coiffeuse, née à Hong Kong (Chine), le 13 octobre 1965, demeurant 85, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BEAUTY-ZONE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour Dames et Messieurs, avec vente d'articles de la branche.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.

Art. 8. Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant toutes les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Art. 14. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'associée unique, Mademoiselle Wai Ching Ma, maître-coiffeuse, demeurant 85, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée Mademoiselle Wai Ching Ma, maître-coiffeuse, née à Hong Kong (Chine), le 13 octobre 1965, demeurant 85, Cité Grand-Duc Jean, L-7233 Bereldange, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse de la société est fixée à L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wai Ching Ma, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 77, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

P. Frieders.

(084915.3/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

RICCI SERGE, CONSTRUCTION ET RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 118.315.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Serge Ricci, entrepreneur de construction, né à Villerupt (France), le 8 mai 1964, demeurant au 70, rue Paul Langevin, F-54880 Thil.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une entreprise de construction.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de RICCI SERGE, CONSTRUCTION ET RENOVATION, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Serge Ricci, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Serge Ricci, entrepreneur de construction, né à Villerupt (France), le 8 mai 1964, demeurant au 70, rue Paul Langevin, F-54880 Thil.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ricci, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2006, vol. 905, fol. 83, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2006.

J.-J. Wagner.

(085398.3/239/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

**FINANCIERE DE L'YSER S.A., Société Anonyme - Soparfi,
(anc. FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.986.

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 8 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 20 décembre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 11 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en FINANCIERE DE L'YSER S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'objet social de holding 29 en Soparfi.

3) Modification de l'article 4 des statuts.

4) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures et modification de l'article 12 des statuts.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en FINANCIERE DE L'YSER S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE DE L'YSER S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de holding 29 en Soparfi.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, D. Sabbatucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 1, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096740.3/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

FINANCIERE DE L'YSER S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096741.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084609.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour *WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084610.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour *WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084612.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour *WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084613.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 49, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.088.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour *WORLD FINE ANTIQUES WFA-EXCHANGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(084615.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.
